

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, de Mme Laurence Bloch, ancienne directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, ancienne directrice de France Inter et auteur d'un rapport sur la holding France Média.... 2
- Présences en réunion 24

Jeudi
5 février 2026
Séance de 14 heures

Compte rendu n° 29

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à quatorze heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette audition qui va nous permettre d'entendre une grande voix de la radio publique, Madame Laurence Bloch.

Madame Bloch, vous avez été directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, d'août 2022 à juin 2024. Vous avez à votre actif une longue carrière dans l'audiovisuel public, dont vous êtes l'une des grandes spécialistes. Vous avez commencé en 1980 par la production et l'animation de plusieurs émissions dont « Le pays d'ici », « Grand angle », « Le vif du sujet » et « Les matinales » sur France Culture. Vous avez séjourné en Afrique australe comme correspondante de RFI et du journal *La Croix* de 1985 à 1987.

Vous avez ensuite occupé la fonction de directrice adjointe de France Culture pendant plusieurs années, d'abord de 1989 à 1997, puis de 2001 à 2010. Vous avez poursuivi votre engagement pour l'audiovisuel public en passant de France Culture à France Inter, où vous avez été successivement directrice adjointe, responsable de l'antenne, puis directrice. Vous revenez sur votre parcours dans un ouvrage autobiographique, publié en octobre dernier : *Radioactive*.

Depuis votre départ de Radio France, vous êtes restée très active dans le domaine de l'audiovisuel public. L'année dernière, vous avez été nommée par la ministre de la culture pour superviser, à travers un rapport d'accompagnement, la réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public, dont le véhicule législatif est la proposition de loi (PPL) relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle, dite PPL Lafon – Mme Virginie Duby-Muller et moi-même en sommes les corapporteurs.

En raison de votre connaissance fine et précise du secteur audiovisuel, votre audition est attendue. Mais avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Laurence Bloch prête serment.)

Mme Laurence Bloch, ancienne directrice des antennes et de la stratégie éditoriale de Radio France, ancienne directrice de France Inter et auteure d'un rapport sur la holding France Médias. J'ai fait le choix de rester fidèle à l'audiovisuel public pendant cinquante ans, presque jour pour jour : je m'y suis sentie utile à chaque moment de ma vie. Je suis entrée à la Maison de la Radio comme une toute petite stagiaire, en juillet 1974. J'y ai appris tous les métiers. J'ai participé à la direction de France Culture pendant vingt ans. Puis, j'ai eu la chance et l'honneur de diriger France Inter pendant huit ans, avant de rejoindre la direction de Radio France aux côtés de Sibyle Veil, comme directrice des antennes.

Lorsque j'ai posé le pied dans la « Maison ronde », en 1974, celle-ci appartenait encore à l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française). Il y avait en tout et pour tout trois chaînes nationales, privées et publiques ; France Info n'existait pas ; Jacqueline Baudrier lançait des expérimentations de stations locales sur trois territoires – Melun, Laval, la région du Nord-Pas-de-Calais. Ce temps était celui de la rareté, mais aussi des évidences. Personne ne doutait

de l'audiovisuel public, de son utilité, de sa légitimité, de sa singularité, même si le combat pour l'indépendance des rédactions était encore très loin d'être gagné.

Cinquante ans plus tard, force est de constater que le monde de l'information et de la communication s'est complètement transformé. Il ressemble à un vaste territoire de flux incessants d'images et de sons, d'informations et de désinformations, distribués par des plateformes. Celles-ci ont, certes, accéléré la distribution de l'information et facilité le quotidien de milliers de citoyens – dont je suis –, mais elles ont aussi phagocyté leur attention, avec pour seule logique l'obsession de leur propre croissance. En outre, que dire des réseaux sociaux, qui sont un déversoir de sujets souvent accessoires ou de propos haineux ?

Dans ce contexte, que peut encore l'audiovisuel public ? Est-il en capacité de résister, de construire un territoire solide, attractif et suffisamment puissant pour résister à ce flot ininterrompu et échevelé de nouvelles et de contre-nouvelles ? Est-il en capacité de protéger le monde démocratique, que nos aînés ont construit pied à pied après la guerre, fondé sur la raison, le respect des faits et de la science, la conviction que les contre-pouvoirs, dont celui des journalistes, sont indispensables et que la liberté d'expression n'est pas négociable. Enfin, est-il en capacité de rassembler la communauté nationale, en dépit des écarts de générations, et d'être un outil au service de la promesse républicaine de liberté, d'égalité, de fraternité ?

Ma réponse – vous n'en serez pas surpris – est : oui, mille fois oui, à condition qu'on lui fasse confiance et qu'on l'accompagne de façon sincère et déterminée dans les transformations que le monde lui impose. J'ai expérimenté les lourdeurs de fonctionnement de l'audiovisuel public et je connais bien la difficulté qu'il peut avoir à associer ses forces dans un monde de concurrence, qui pourtant ne lui offre pas d'autre choix. Je connais bien ce qui peut quelquefois passer pour de l'entre-soi ou une vague arrogance se réclamant d'une qualité que d'autres n'auraient pas. Mais je sais aussi que sans l'audiovisuel public, ce pays ne serait pas le même, car la puissance publique lui assigne – à raison – des missions que le privé n'est pas à même de remplir et lui offre des moyens incomparables pour mener à bien ses missions.

Que mes amis de France Télévisions me pardonnent : si mon propos s'appuiera surtout sur mon expérience à Radio France, je sais que la volonté de travailler pour le bien commun est au cœur de toutes les équipes de France TV. Les missions imparties à Radio France sont extrêmement simples et en même temps immenses. En vertu de son cahier des charges, « la société conçoit ses programmes dans le souci d'apporter à toutes les composantes du public information, enrichissement culturel et divertissement ».

À l'évidence, plusieurs chaînes privées savent parfaitement produire un divertissement populaire. Elles savent aussi parfaitement délivrer une information honnête et impartiale, car la déontologie journalistique transcende les notions de secteur public et privé. Reste qu'en matière d'information, aucune chaîne privée ne pourra aligner les moyens que la puissance publique peut offrir pour une couverture nationale et internationale solide, en temps de guerre comme en temps de paix, ni pour une mobilisation massive dans la lutte contre les fausses informations.

Avec son réseau de correspondants à travers le monde et l'appui de pigistes permanents, Radio France est en capacité de dire la réalité du terrain et de couvrir au plus juste une histoire immédiate, souvent difficile à décrypter. La Maison a choisi, par exemple, de dédier deux correspondants permanents aux États-Unis, ce qui ne s'était jamais fait auparavant : ce choix, très lourd d'un point de vue financier, est capital en termes d'information.

À l'inverse, lorsque l'actualité chaude – je pense à la guerre en Ukraine – perd en intensité et que les médias s'en détournent, la radio de service public a les moyens de rester sur place et d'offrir la couverture constante d'un conflit qui, même à bas bruit, est existentiel pour l'Europe.

Je pense aussi à la couverture exceptionnelle et unique faite lors de procès historiques comme ceux des attentats de *Charlie Hebdo*, de l'Hyper Cacher, du Bataclan, avec la présence quotidienne d'un ou plusieurs journalistes et la fabrique de podcasts plébiscités par le public. Ce travail dépasse la simple couverture de l'actualité et contribue à la constitution d'une mémoire collective partagée.

Enfin, avec son réseau de radios locales, Radio France nourrit toutes ses rédactions nationales et contribue à la mission de cohésion qui est la sienne.

Parallèlement à ce rôle central dans le secteur de l'information, Radio France a pour mission d'offrir un « enrichissement culturel » – ce terme quelque peu baroque est celui du cahier des charges – à chacun des citoyens de ce pays. Autrement dit, il lui faut offrir à tous l'accès au savoir, à la connaissance, aux émissions artistiques. Elle seule est capable de tenir cette mission, car la rentabilité économique n'est jamais au rendez-vous.

De plus, qui – à condition d'être de bonne foi – pourrait contester le caractère unique de l'offre culturelle de Radio France ? France Culture est la plus grande bibliothèque sonore du monde. Qui veut retrouver la voix et la ferveur des plus grands esprits des XX^e et XXI^e siècles, de Vladimir Jankélévitch à Paul Ricœur, en passant par René Char, Simone de Beauvoir, Marguerite Yourcenar ou Georges Duby, n'a qu'à ouvrir l'application de Radio France et se servir dans ce trésor inestimable et renouvelé au quotidien.

France Culture est aussi le lieu le plus ouvert aux travaux des universitaires : ils y trouvent une plateforme d'écoute et d'échanges, que beaucoup en Europe nous envient. D'une certaine façon, France Culture travaille pour l'éternité. Première radio de France avec 7,5 millions d'auditeurs quotidiens, France Inter est, quant à elle, est la chaîne de la médiation, celle qui sait rendre populaires les grands penseurs, les grands artistes, les grands chercheurs.

Je le rappelle, ces auditeurs habitent à 80 % en région, loin des clichés d'une chaîne pour bobos parisiens ou membres du CAC 40. Ils sont plus de 7 millions de personnes qui ne pensent pas pareil, mais qui ont en partage la curiosité et la joie de découvrir – comme le disait Jacques Chancel – des mondes dont ils ignoraient même l'existence.

Qui produit autant d'émissions consacrées à la littérature, au cinéma, à la science, à l'économie, à la géopolitique et à l'histoire, avec autant de succès ? Qui nous fait accepter l'hiver avec une biographie sensible et rayonnante de Matisse ? Qui a le culot de proposer tous les jours, à une heure de grande écoute – de 18 heures à 19 heures –, un magazine consacré à la géopolitique ? Il rassemble désormais quotidiennement 1,5 million d'auditeurs, le double de son challenger.

Loin de moi l'idée de brandir ces chiffres comme des trophées. Je veux simplement dire que cette double mission d'accès au savoir et de délivrance d'une information honnête et pluraliste est bel et bien remplie par Radio France ; elle est décisive dans une société atomisée par les réseaux sociaux ; elle participe de la défense de notre souveraineté dans un monde happé par les plateformes internationales.

Que l'on réfléchisse à l'organisation de l'audiovisuel public, que l'on veille sans relâche à ce qu'il ne laisse aucun citoyen sur le bord de la route, qu'on lui demande des comptes sur sa gestion, sa stratégie, ses ambitions : quoi de plus normal, de plus sain, de plus légitime ? Toutefois, le combat mené de façon obsessionnelle et injuste par quelques-uns, qui n'espèrent que sa disparition, devrait interroger. L'audiovisuel public est le lieu du partage, du dialogue, de l'équilibre, du pluralisme et de la liberté que donnent le savoir et la connaissance. Il est le monde dans lequel j'espère vivre encore quelques années.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Ma première question est d'actualité : Mme Veil, présidente-directrice générale de Radio France, a annoncé ce matin une vaste réorganisation de Radio France, dont le remplacement de la directrice de France Inter. Comment analysez-vous ce choix ?

Par ailleurs, dans votre livre *Radioactive*, vous écrivez : « France Inter retrouva ses couleurs, son identité, et son public. Elle était redevenue une radio capable de fédérer beaucoup de Français d'opinions politiques différentes, d'origines sociales éloignées, de goûts et d'âges dissemblables, tous désireux d'être accompagnés au quotidien par une bande de fidèles investis dans leur mission. »

Or, les audiences ne sont pas toujours au rendez-vous dans l'audiovisuel public. Comme l'a indiqué le rapporteur lors d'une précédente audition, France Info TV a, par exemple, du mal à définir son identité, sa ligne éditoriale. D'autres chaînes, privées celles-là, ayant construit leur identité de chaîne d'information en continu, connaissent de meilleures audiences. France Inter a, pour sa part, une ligne éditoriale, ce qui explique sans doute son succès.

Comment concilier la construction d'une identité éditoriale avec l'exigence de pluralisme et d'impartialité ? Cette question est majeure : si l'on reproche à France Info TV de ne pas avoir de ligne éditoriale, on s'interroge dans le même temps sur la capacité de France Inter, à la ligne éditoriale assumée, à respecter ces critères. Le succès de France Inter vous doit beaucoup : comment y avez-vous concilié ces deux exigences ?

Enfin, vous avez évoqué la « guerre idéologique menée à l'audiovisuel public : tout sera bon ; beaucoup de traquenards sont prêts à être déclenchés ». Vous faisiez référence à votre conversation privée avec Thomas Legrand, captée dans un café et révélée par un média privé, une méthode dénoncée par la ministre ce matin. Qu'entendez-vous par « guerre idéologique contre l'audiovisuel public » ?

Mme Laurence Bloch. Je ne commenterai pas les choix de la présidente. Je veux juste dire publiquement mon admiration pour le courage d'Adèle Van Reeth. Ce n'est pas un boulot facile. Elle a tenu bon. Elle a cherché le meilleur. La période est très difficile pour France Inter et pour l'audiovisuel public : je tiens à la saluer. Elle est jeune. Elle fera plein d'autres choses. Je n'ai rien à ajouter.

Une question m'a taraudée pendant les huit années que j'ai passées à France Inter : comment rassembler le plus possible de Français, en ne laissant personne à l'écart du chemin ? À mon arrivée, la part d'audience de la chaîne s'établissait à peine à 9,5 %. Il fallait qu'elle ait une personnalité, une marque. Plusieurs choses m'ont aidée : ne laisser personne au bord du chemin ; respecter à la lettre le cahier des charges et toujours y revenir.

Tout d'abord, il est capital de travailler sur l'information. Une chaîne généraliste – celle qui rassemble le plus d'auditeurs – doit avoir une information intègre, honnête,

impartiale. Je n'ai jamais coupé les budgets de la rédaction. Je me suis toujours appuyée sur de très grands professionnels : Catherine Nayl était la directrice de l'information, après avoir occupé ce poste à TF1. Elle m'a infiniment aidée dans ce travail : le *final cut* lui est toujours revenu. Il s'agissait de protéger l'information, les journalistes et l'antenne. Les erreurs à l'antenne ont toujours été corrigées, via un mécanisme – fondamental – de contrôle de l'information. Il y a eu des erreurs. Il y a eu des dérapages. Mais le journalisme est fait par des hommes et des femmes qui se trompent. L'essentiel est de le reconnaître et d'avoir une véritable honnêteté à l'égard des auditeurs.

Ensuite, on m'a conseillé de travailler sur le plus petit dénominateur commun, celui d'une chaîne assez neutre. Tel n'a pas été mon choix, car je savais que le plus beau slogan de France Inter était : « Écoutez la différence ». J'ai voulu que ses programmes soient de qualité et d'exigence, éclectiques. Nous avons beaucoup travaillé sur la matinale, un travail de tapisserie et de broderie, en constante évolution.

Le 7/9, tranche reine de la radio, correspond au moment où les adultes et les jeunes sont ensemble autour de la table du petit-déjeuner. Nous avons fait le choix d'invités très éclectiques, y compris des plus grands intellectuels, dont je suis très fière : des personnalités du Collège de France y ont expliqué leurs recherches ; Antoine Compagnon a fait des séries pour France Inter ; des auteurs étrangers sont venus aux côtés des politiques, qui ont bien évidemment leur place dans le service public. Face à ces institutions, j'étais tout aussi fière qu'à 7 heures 50 puisse, par exemple, intervenir un rappeur. Ainsi, les parents ne comprenant pas l'appétence de leur gamin pour le rap pouvaient découvrir Damso, quand leurs enfants découvraient Pierre Lemaitre.

La tranche 7/9 comprenait également une chronique musicale en direction des jeunes, ainsi que des chroniques extrêmement solides. Ainsi, la chronique de géopolitique de Pierre Haski était un marqueur. Les émissions d'économie, de géopolitique et d'histoire côtoyaient – j'y tenais – les émissions populaires. Nagui a été une chance pour cette chaîne : il a permis à un public qu'elle intimidait d'y accéder, pour ensuite peut-être se tourner vers Ali Rebeihi, puis le 8 heures. Ont également joué un rôle la puissance des podcasts, les chroniques humoristiques filmées, très diffusées sur les réseaux sociaux, et l'humour.

Ce dernier sujet pique, gratte, énerve et polarise... Philippe Val, avec lequel j'ai très bien travaillé, avait décidé d'enlever la chronique d'humour de 7 heures 55. La chaîne l'a payé très cher, en termes d'auditeurs et de méfiance. En effet, dans l'esprit des auditeurs, le service public n'a qu'un actionnaire : l'État, que l'on confond assez souvent avec le pouvoir en place. Le soupçon est toujours présent. J'ai vu beaucoup de courriers d'auditeurs reprochant d'être à la botte d'Emmanuel Macron, de Renaissance, ou de Nicolas Sarkozy. Les humoristes vont plus loin que les journalistes : c'est leur rôle. L'humour rassure, sur l'indépendance, sur l'existence d'une parole libre : la présence de ce marqueur d'indépendance est importante. Par ailleurs, le juge de paix, ce sont les auditeurs. Dans chaque enquête qualitative sur le 7/9, les auditeurs réclament une tranche d'humour. Comme tous les citoyens, les humoristes ne sont pas au-dessus des lois.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Qu'en est-il de la guerre idéologique menée à l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. J'ai regardé l'audition de votre commission ce matin : M. Jacobelli y a repris l'extrait d'une chronique humoristique, sans en resituer le contexte, en la considérant au premier degré. Or, l'humour n'est pas le premier degré, mais le deuxième, le

troisième, le quatrième ! Les humoristes ne sont pas des vaches sacrées mais des citoyens comme tout le monde. Ils doivent répondre de leurs paroles devant l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) et devant la justice. Ce sont, selon moi, les seules limites à l'humour. Il est extraordinairement choquant de ne pas avoir précisé que ces phrases ont été prononcées dans un espace très identifié par les auditeurs – *Zoom Zoom Zen* –, au second degré. Ce sont d'ailleurs les propos que j'ai tenus à Thomas Legrand quand je l'ai rencontré : ce type d'instrumentalisation est injuste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Y a-t-il une guerre entre l'audiovisuel public et le privé ?

Mme Laurence Bloch. Non, pas du tout.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez évoqué la guerre idéologique menée à l'audiovisuel public.

Mme Laurence Bloch. Je faisais référence à l'instrumentalisation d'un certain nombre de moments d'antenne dont on ne dit pas le contexte, ni la vérité des choses. Ils sont utilisés contre l'audiovisuel public, pour dire qu'il n'est pas à la hauteur de ses missions. Or, s'il peut faire des erreurs, il est à la hauteur de ses missions et de ses ambitions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie ; Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci Monsieur le président.

Madame Bloch, le départ d'Adèle Van Reeth de la direction de France Inter vient d'être annoncé ce matin même. Elle sera remplacée par Céline Pigalle, actuelle directrice de l'information de Radio France. Nous avons aussi appris récemment le départ du directeur de l'information de France Inter, Philippe Corbé, pour la direction de France Télévisions, qui se sépare d'Alexandre Kara. Il n'y a donc plus de directeur de l'information à Radio France, ni à France Inter. Quel regard portez-vous sur ces changements ? Sont-ils le signe d'une certaine fébrilité, ou du moins de la prise de conscience d'insuffisances sur l'antenne de France Inter, notamment en termes de neutralité ?

Mme Laurence Bloch. Je me réjouis que les grands professionnels qui quittent Radio France le fassent pour l'audiovisuel public. Philippe Corbé est un journaliste extraordinaire, qu'il fallait remplacer. La nomination de Céline Pigalle démontre l'importance capitale de l'information sur une chaîne généraliste de service public. Si le terme de « neutralité » n'est pas celui figurant dans les textes, la question du pluralisme est étroitement surveillée par l'Arcom, qui fait des recommandations. Elle n'a effectué aucune mise en demeure à l'égard de l'audiovisuel public, en particulier de France Inter, depuis des années. Il ne s'agit donc pas de fébrilité, mais d'une difficulté d'exercice du management à France Inter. Dans la perspective des échéances électorales très importantes pour le pays dans un an et demi, la Maison s'est mise en ordre de bataille pour offrir le meilleur aux citoyens français.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce à dire qu'Adèle Van Reeth n'était pas au niveau pour proposer le meilleur, dans cette perspective électorale ?

Mme Laurence Bloch. J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur Adèle Van Reeth.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon les chiffres de Médiamétrie parus le 13 novembre, depuis un an, France Inter a perdu 458 000 auditeurs. Ce chiffre est plus que conséquent. Or, cette baisse ne s'explique pas par un désintérêt des auditeurs pour la radio, puisque, dans le même temps, des chaînes concurrentes – RTL et Europe 1 – ont gagné des auditeurs. Quelle en est la raison, au-delà de la valse des directeurs ? À quoi est due cette perte massive d'auditeurs, depuis quelques mois, sur les antennes de France Inter ?

Mme Laurence Bloch. Beaucoup des concurrents de France Inter rêvent de disposer de ses chiffres. La chaîne bénéficie de 7,5 millions d'auditeurs quotidiens, ce qui est considérable. Elle a effectivement connu un petit coup de mou à la rentrée ; elle l'a en grande partie rattrapé en décembre. Le départ de la recordwoman du 7/9 – Léa Salamé – a été un très gros coup dur, car il supposait de retrouver un couple qui fonctionne bien et une façon de présenter. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, le couple formé par Nicolas Demorand et Léa Salamé savait danser le tango, tout en délivrant une information la plus précise et la plus intègre possible, ce qui n'est pas si simple.

Je n'aurais pas voulu être à la place d'Adèle Van Reeth, qui a dû assumer le départ de Léa Salamé. L'antenne a été réorganisée autour d'une très – sans doute trop – grande matinale. Depuis, on est revenu à des paramètres plus raisonnables. À la fin de l'année, la chaîne avait déjà retrouvé plus de 300 000 à 400 000 auditeurs. Elle est en très bonne santé et 2025 a été une année de record historique. Cette chaîne n'est pas en perte de vitesse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans *Radioactive*, votre autobiographie, vous expliquez que vous n'avez pas bénéficié de réseaux d'influence et que rien ne vous a été donné facilement. Faut-il comprendre que l'appartenance à des réseaux d'influence est une forme habituelle de cooptation ou de promotion dans l'audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. Pas du tout. Je ne l'écrirais peut-être pas exactement de la même façon aujourd'hui, mais c'est une autre histoire. J'ai fait ce livre pour dire la chose suivante aux jeunes générations : rien ne me prédestinait ni à faire de la radio – mon père aurait sûrement préféré que je fasse l'ENA (École nationale d'administration) –, ni à devenir directrice de chaîne. Quand je suis arrivée à France Inter, il n'y avait que des hommes dans le management et à l'antenne, à l'exception d'Arlette Chabot – elle a été mon modèle, car elle ne se laissait pas faire. J'ai bossé, je me suis fait engueuler, je me suis fait corriger mais je me suis accrochée, parce que c'est ce que je voulais faire. J'ai voulu dire dans ce livre : ne croyez pas tout ce qu'on raconte, le succès n'est pas seulement une affaire d'entregent, de connaissances, c'est une affaire de conviction et de boulot ; si vous savez écouter votre désir, vous y arriverez. Voilà mon message.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 22 novembre 2025, dans l'émission « Quelle époque ! », vous avez prononcé une phrase qui a beaucoup fait réagir : « Si la gauche avait autant d'électeurs que France Inter d'auditeurs, on serait content. » Vous qui avez dirigé France Inter et avez été astreinte à des obligations d'impartialité, d'honnêteté et de respect du pluralisme, comment avez-vous reçu les critiques occasionnées par cette sortie ? Imaginez qu'une ancienne directrice de la chaîne ait dit : « Si la droite avait autant d'électeurs que CNews de téléspectateurs, on serait content. » N'y aurait-il pas eu un tollé plus général ?

Mme Laurence Bloch. J'ai été assez surprise du nombre de réactions – je ne les ai pas toutes vues, car je regarde assez peu les réseaux sociaux. J'ai fait une blague, or je pense qu'il ne faut plus faire de blagues aujourd'hui – en tout cas, il faut bien les préparer parce qu'on est toujours rattrapé par la patrouille. À Philippe Bilger, qui se riait sur le réseau X de voir une

ancienne directrice de France Inter énoncer avec naïveté ses choix politiques, j'ai répondu que je n'avais pas l'habitude de parler de moi à la troisième personne. Si je devais le refaire, je dirais : « Le parti socialiste serait bien content d'avoir autant d'électeurs que France Inter d'auditeurs. » Cela s'appelle une blague, ni plus ni moins, mais elle a été prise au premier degré. Je n'en ferai plus. C'est l'exemple même d'une instrumentalisation un peu bêtasse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. On a droit à l'humour, vous avez raison, et il faut le cultiver ; notre pays se démarque d'ailleurs par son caractère humoristique. Vous avez dit tout à l'heure que les humoristes n'étaient pas des vaches sacrées et qu'ils devaient répondre à tout le monde, notamment à l'Arcom. L'humour a précisément vocation à s'adresser à tout le monde, surtout quand il est financé par l'argent du contribuable. J'aimerais donc vous faire réagir aux propos qu'Aymeric Lompret a tenus à l'antenne le 15 octobre 2021 : « Merci les gens d'extrême droite d'avoir payé pour qu'on dise que vous êtes des gros cons. Si j'étais à votre place, comment je serais dégoûté de me faire insulter toute la journée, et en plus de devoir payer pour ça ! [...] Alors, ça t'excite, Jordan Bardella, de faire un gros chèque à Guillaume Meurice ? » À l'époque, vous étiez à la tête de France Inter. Vous expliquez que la chaîne a vocation à rassembler la communauté nationale, mais pensez-vous que ce type d'humour très partisan soit le moyen d'y parvenir ? Plutôt que de payer des humoristes à forte connotation partisane, les Français ne pourraient-ils pas financer d'autres missions du service public audiovisuel bien plus essentielles ?

Mme Laurence Bloch. Il y a plusieurs formes d'humour. L'une d'elles, l'humour politique, a toujours eu sa place sur France Inter – j'en ai expliqué les raisons. C'est un humour qui pique, qui gratte, qui dérange, et c'est celui dont a fait preuve Aymeric Lompret. Je ne sais plus quand il a prononcé cette phrase, mais c'était forcément dans un espace dont les auditeurs savaient qu'il était dédié à l'humour, avec ce que cela implique d'outrance, d'excès, de caricature, de deuxième et de troisième degrés. Cet humour est essentiel car c'est celui du fou du roi, du bouffon ; il intervient d'ailleurs durant une tranche politique, le 7-9.

Lors d'une audition, vous avez cité une chronique dans laquelle Aymeric Lompret imaginait avoir des relations incestueuses avec sa petite sœur de 5 ans. Comment peut-on imaginer qu'il le dit au premier degré ? C'est évidemment au deuxième, au troisième, au quatrième degré. Jean Yanne disait à propos du viol : Il n'y a pas de mal à se faire plaisir. À l'époque, personne n'imaginait que c'était au premier degré. On n'a plus la distance nécessaire vis-à-vis de l'humour.

L'humour politique vise, cible ou atteint – je n'aime pas ces mots – le personnel politique ; c'est clair, il est là pour ça. Pourquoi ? Parce que le personnel politique fait partie des puissants. Quand je suis arrivée à France Inter, en 2010, ce n'était pas le Rassemblement national qui était la matrice de l'humour, mais Nicolas Sarkozy. Ensuite, cela a été François Hollande, et plus tard, Emmanuel Macron. La preuve, c'est que l'émission d'humour que j'ai lancée en 2014 s'est d'abord appelée « Si tu écoutes, j'annule tout » puis « Par Jupiter ! ». Désormais, c'est le Rassemblement national qui est visé parce qu'il est la matrice de la politique. Donc oui, vous êtes plus particulièrement visés par les humoristes politiques mais cela tient à une situation objective. Je pense que les auditeurs ont envie et besoin de ces moments d'excès, de caricature et d'outrance.

Je rappelle toujours qu'après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, toute la France est descendue dans la rue pour affirmer que la liberté d'expression n'était pas négociable, que seuls la loi et le juge pouvaient dire ce qu'il était possible de faire ou pas, certainement pas la religion ni d'autres individus – je suis sûre que vous avez participé à cette grande manifestation malgré

vosre jeune âge, monsieur le rapporteur. Le jour même, les présidents respectifs de France Télévisions et Radio France, Rémy Pfmilin et Mathieu Gallet, ont organisé une émission dans l'auditorium de la Maison de la radio. Les humoristes Charline Vanhoenacker, Guillaume Meurice, Alex Vizorek et Daniel Morin ont fait trois sketches qui parlaient du prophète, ce qui leur a valu d'être sous protection policière pendant des mois. Ils n'ont jamais lâché l'affaire quand il y a eu les attentats islamistes.

Donc oui, ça dérange, ça pique, ça gratte, ça énerve ; pour les directions de chaîne, c'est un cauchemar mais je défendrai jusqu'au bout cette liberté d'expression. Si on commence à toucher aux humoristes politiques qui embêtent, on dira un jour qu'il y a des livres qui embêtent, puis des films qui embêtent, puis des partis politiques qui embêtent. J'ai défendu cette conviction pendant des années, et je vous assure que ce n'est pas marrant.

Je le répète, les humoristes ne sont pas des vaches sacrées ; ce sont des citoyens qui doivent respecter la loi. Vous, parlementaires, devez savoir que la liberté d'expression est en jeu. Encore une fois, on instrumentalise à dessein des phrases qui sont choquantes sorties de leur contexte mais qui sont toujours prononcées au deuxième ou au troisième degré.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je suis totalement d'accord avec vous : il est extrêmement important de défendre corps et âme la liberté d'expression et le droit à l'irrévérence. L'humour doit être protégé même sur ces antennes-là, car son principe est d'être corrosif pour tous. Nous avons d'ailleurs peu parlé du traitement de l'humour sur les antennes du service public depuis le début de la commission d'enquête. Aymeric Lompret a fait des blagues à caractère pédophile – vous l'avez rappelé ; il n'a pas été sanctionné et l'Arcom n'a pas prononcé de mise en garde. L'animateur Tex, pour sa part, a été licencié du jour au lendemain par France Télévisions pour avoir prononcé, sur une chaîne privée, une blague incitant à faire violence aux femmes. Avec la succession de révélations – mouvement MeToo, affaire Epstein, scandale Duhamel, etc. – l'opinion publique est plus sensible à ces sujets. Ne faut-il pas poser des limites à ce type de blagues, notamment à caractère pédophile, sur les antennes du service public ? La vigilance de l'Arcom semble avoir deux poids, deux mesures. Quand, sur France Inter, Monsieur Poulpe appelle à baiser les femmes des chasseurs et assure qu'il s'occupera lui-même de la femme de Willy Schraen, le président de la Fédération nationale des chasseurs, aucune amende n'est infligée. Mais quand Cyril Hanouna, sur une chaîne privée, invite Anne Hidalgo à « chasser les rats la nuit au lieu de dire des conneries », l'antenne reçoit une amende de 300 000 euros. Avez-vous l'impression que l'Arcom est impartiale ? La réglementation et l'autorité publique indépendante offrent-elles un cadre suffisant pour garantir que l'humour n'enfreint pas la loi ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La question du rapporteur sur le contenu des blagues est importante, en particulier quand il est question de pédocriminalité. Mais quand on est de bonne foi, on doit aussi rappeler qu'un média audiovisuel privé maintient à l'antenne un présentateur définitivement condamné pour corruption de mineurs et inscrit au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes !

Mme Laurence Bloch. Je fais toute confiance aux autorités de régulation et à la justice. Je connais bien Aymeric Lompret ; ses blagues ne me font pas toujours rire, mais celle que vous évoquez n'a pas un caractère pédophile. C'est tout le contraire. Parfois, les blagues ratent leur cible. J'ai eu affaire à quatre ou cinq blagues de Frédéric Fromet qui exprimaient le contraire de ce qu'il voulait dire, et je m'en suis expliquée auprès des auditeurs. En aucun cas je ne peux vous laisser dire que la blague d'Aymeric Lompret incitait à la pédocriminalité : c'est le contraire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a quelques jours, une émission de France Inter a été enregistrée dans une église désacralisée à Rouen, ce qui a beaucoup fait réagir sur les réseaux sociaux. On y entend une humoriste – si on peut la qualifier ainsi, car, comme beaucoup, je n’ai pas trouvé ça très drôle – appeler au meurtre à l’encontre de Marion Maréchal et Jordan Bardella. Elle a été vivement applaudie, le tout payé par nos impôts. Le service public ne dépasse-t-il pas la limite de l’humour quand il appelle à tuer des personnalités politiques ? Quelles limites doit-il s’imposer ? Pensez-vous que les Français veulent continuer à payer des humoristes partisans ? Ne faudrait-il pas plutôt financer d’autres très belles missions assignées à l’audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. Les séquences humoristiques ne représentent jamais que huit minutes par jour sur France Inter ; la part d’impôts qui les finance est donc minime.

La limite, c’est l’Arcom qui la donne, et c’est la loi – personne d’autre. Si vous voulez changer la loi, c’est à vous, parlementaires, d’en décider. Pour ma part, en tant que directrice de chaîne, j’ai considéré que les seules autorités étaient l’Arcom et la loi.

Il y a des choses que je déteste mais qui font beaucoup rire les gens, et inversement. Les positions sont tellement polarisées que ce qui fait rire certains hérisse le poil des autres, et vice-versa. Je me suis renseignée sur le programme dont M. Jacobelli a parlé lors de l’audition de la ministre – je n’étais pas au courant. Il s’agit de « Zoom zoom zen », une émission de divertissement repérée et acceptée comme telle. Elle s’était délocalisée à Rouen, dans une église – un humoriste a d’ailleurs eu un mot d’esprit à ce sujet : ça lui faisait tout drôle. Puis est arrivée une jeune femme déguisée avec un costume qui rappelait le thème de l’émission, le spectacle « Le Roi Soleil », évoquant une période très précise de l’histoire de France. Elle a fait une chronique humoristique qu’on peut ne pas trouver drôle, mais qui était liée au sujet de l’émission. Personne ne peut prétendre que c’était une déclaration au premier degré. On peut ne pas aimer, on peut trouver que ça va trop loin, on peut saisir l’Arcom, mais si l’on parle de cette chronique, il faut en préciser le contexte, sinon on continue d’opposer les uns aux autres. Je ne dis pas que cela me fait rire ; je dis que c’est intervenu dans une émission d’humour, à l’occasion de la reprise d’un spectacle. Personne n’a pu prendre au premier degré ce qui était une blague, une chronique humoristique. Cela n’a rien à voir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous écrivez dans votre autobiographie au sujet de France Inter : « La chaîne n’était pas de gauche, mais elle était du côté du combat pour l’égalité et la liberté. J’avais, d’ailleurs, trouvé un adjectif que je trouvais pertinent pour qualifier son identité. Progressiste. » Lors de son audition, Adèle Van Reeth, directrice de France Inter, a expliqué ce qu’elle entendait précisément lorsqu’elle a déclaré dans une interview au *Figaro* le 28 mars 2024 : « Les faits, c’est que nous sommes une radio progressiste, et nous l’assumons. » Quelle est votre définition du progressisme ? Cette position ne marque-t-elle pas une rupture majeure avec l’obligation d’honnêteté, d’indépendance et de pluralisme incombant aux chaînes de l’audiovisuel public ?

Mme Laurence Bloch. Adèle a plus de chance que moi : étant philosophe, elle a su décliner devant vous toutes les acceptions du progressisme. Pour ma part, j’ai cherché le mot qui convenait le mieux au cahier des charges de Radio France. Outre qu’il enjoint d’apporter au public information, enrichissement culturel et divertissement, il demande d’œuvrer en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations, et plus précisément de veiller à l’égalité hommes-femmes, de donner une place à chaque communauté sur nos antennes et d’accorder une attention particulière à l’avenir de la planète et au développement durable. Un peu facilement, j’ai considéré qu’il s’agissait de progrès – je pense que tout le monde, ici, en

conviendra : vous êtes très sensibles à la situation des femmes, moi aussi, et il me semblait important d'œuvrer à l'égalité hommes-femmes. C'est la raison pour laquelle j'ai utilisé cet adjectif. Si le cahier des charges était retravaillé, il irait d'ailleurs peut-être plus loin.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Auriez-vous été choquée que l'un de vos successeurs en appelle à ce que France Inter soit une chaîne résolument « conservatrice » ?

Mme Laurence Bloch. Je lui aurais dit de regarder le cahier des charges.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'y auriez pas vu une rupture avec les obligations d'honnêteté, de pluralisme et d'indépendance ?

Mme Laurence Bloch. Je n'ai pas sorti le mot « progressisme » de mon chapeau, mais du cahier des charges.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si je comprends bien, les valeurs que l'État demande à Radio France de promouvoir, dans son cahier des charges, correspondent au progressisme ?

Mme Laurence Bloch. C'est ce que j'en ai compris.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens à votre déclaration selon laquelle France Inter n'est pas de gauche mais du côté du combat pour l'égalité et la liberté. Une enquête d'audience réalisée par l'Ifop en 2025 révèle que 70 % des auditeurs de France Inter ont voté pour la gauche aux élections européennes, contre à peine plus de 30 % sur le plan national. Maintenez-vous que France Inter n'est pas une radio de gauche ?

Mme Laurence Bloch. Tout à fait. Cette enquête a été publiée par *Marianne*. Les chaînes de l'audiovisuel public ne sont pas responsables du vote de leurs auditeurs ou de leurs téléspectateurs. Si la même enquête était menée sur TF1 – il y en a eu de ce genre –, je suis sûre qu'elle montrerait que ses téléspectateurs votent plutôt en faveur de la droite. Pour autant, je ne dirai jamais que TF1 est une chaîne de droite. On n'est pas responsable du vote de ses auditeurs ou de ses téléspectateurs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment expliquer cette polarisation de l'audience ?

Mme Laurence Bloch. Je ne peux pas vous répondre parce que tout est fait pour s'adresser à tous les auditeurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme la ministre de la culture a dit ce matin qu'elle écoutait France Inter mais je ne suis pas sûr qu'elle soit de gauche !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous vantez, dans votre livre, la proposition faite aux enfants, et même aux tout-petits, d'accéder à des formats d'écoute faits pour eux ; pour vous, l'audiovisuel public a vocation à rassembler la communauté nationale en dépit des écarts de génération. Or selon le rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) sur l'accompagnement à la transformation de France Télévisions et Radio France, l'âge moyen des téléspectateurs de France Télévisions est de 64,1 ans et celui des auditeurs de Radio France de 55,6 ans, contre 51,5 ans en 2006. Autant dire que l'audience vieillit. Comment expliquez-vous que l'audiovisuel public peine à intéresser les jeunes générations ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est l'occasion de présenter l'offre, en particulier de podcasts, destinée aux jeunes enfants.

Mme Laurence Bloch. Radio France a été la première à lancer des programmes à destination des petits, avec « Oli », et des un peu moins petits avec « Les odyssées ». Ces podcasts rencontrent un succès absolument phénoménal : ils comptabilisaient 100 millions de téléchargements il y a un an, et cela a dû augmenter depuis. Personne d'autre n'offre aux enfants un tel territoire protégé, avec des programmes signés par les plus grands auteurs français.

J'ajoute que France Inter rassemble plus de 1 million de moins de 35 ans, ce qui en fait la troisième station préférée des jeunes.

C'est un fait : l'audiovisuel public a du mal à retenir les jeunes, et même ceux que Médiamétrie appelle les CSP -. Je sais que ce terme a choqué un député, qui l'a jugé très condescendant dans ma bouche, mais il se trouve qu'il est très utilisé par Médiamétrie. En réalité, ce phénomène n'est pas propre à l'audiovisuel public mais touche plus généralement les médias traditionnels. RTL, Europe 1, TF1, M6, BFM TV et RMC ont aussi infiniment de mal à retenir les jeunes, qui vont sur les réseaux sociaux, ainsi que les CSP -, qui fréquentent de plus en plus Facebook et les boucles WhatsApp. L'audiovisuel public s'en sort plutôt bien : France Inter est la chaîne de radio la plus écoutée, et de loin ; France Info est la deuxième chaîne, et d'assez loin. Tous les jours, 15 millions de personnes arpentent le territoire de Radio France ; et toutes les semaines, 50 millions de Français ont un contact avec France Télévisions. L'audiovisuel public s'en sort donc plutôt mieux que le privé. Cela étant, la question se pose à tous. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté la mission que m'a confiée la ministre de la culture, Rachida Dati, en mars 2025, quant à l'opportunité de créer une holding pour donner plus de force et de puissance à l'audiovisuel public.

Les résultats de l'audiovisuel public sont à saluer. Il tient ses positions dans un contexte extrêmement difficile, dans lequel le privé ne s'en sort pas beaucoup mieux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je ne comptais pas vous poser la question mais, puisque vous évoquez le sujet, je voudrais revenir sur les propos que vous avez tenus en octobre 2025 au micro de France Inter. Je les cite : « Il faut rattraper les CSP -, c'est-à-dire ces gens qui n'ont pas un patrimoine culturel suffisant pour être en tranquillité avec ce monde ». Comprenez-vous que ce propos ait pu être perçu comme du mépris social ? Les classes moyennes inférieures n'ont-elles pas un bagage culturel suffisant pour décrypter avec lucidité l'état du monde et sa complexité ?

Mme Laurence Bloch. Je pense que le patrimoine culturel est aussi mal réparti dans ce pays que le capital financier. Par conséquent, le rôle de l'audiovisuel public est de continuer l'école. Je suis très blessée de m'être mal exprimée. Je n'ai pas fait attention à ce que j'ai dit, ou je l'ai mal dit : il me semble très important de donner des outils à tous les citoyens de ce pays, quel que soit leur âge ou leur origine sociale, pour qu'ils puissent trouver les bons repères dans un pays compliqué. Radio France a la chance d'avoir plusieurs chaînes. Ces chaînes doivent travailler de façon complémentaire pour s'adresser correctement, justement et simplement à toutes les populations de ce pays.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le fait que France 2 diffuse neuf grilles de jeux chaque jour alors que TF1 n'en diffuse qu'une seule et qu'elle ait remplacé au fil du temps une émission phare comme « Bouillon de culture », présentée par Bernard Pivot, par un karaoké avant le journal de 20 heures vous donne-t-il l'impression que l'audiovisuel public assume avec

assez d'exigence sa mission de donner à tous un bagage culturel suffisant pour appréhender la complexité du monde ?

Mme Laurence Bloch. Je ne critiquerai pas les jeux car ils permettent d'apprendre en s'amusant. Le plus gros succès de France Inter, c'est « Le Jeu des 1 000 euros », et c'est d'une intelligence, d'une gaieté et d'une jovialité formidables. Je pense que les jeux sont un couloir d'entrée pour tout un public. Évidemment, si l'on pouvait relancer « Le Cercle de minuit », j'en serais enchantée !

L'audiovisuel public doit résoudre une équation compliquée. En psychanalyse, on parle de *double bind* : on nous demande d'avoir énormément de public, de parler à tous les Français et de ne laisser personne au bord du chemin, ce qui est effectivement notre mission essentielle ; en même temps, on nous demande une médiation et des professionnels de grande qualité. C'est une gageure que de tenir ces deux exigences de monde et de qualité. C'est ce que j'aime dans le service public : il y a à la fois « Le jeu des 1 000 euros » et « Un jour dans le monde », Antoine Compagnon et Damso, des podcasts pour les enfants et un podcast sur les procès du 13-Novembre... France Télévisions fait ce qu'elle peut pour concilier ces impératifs. La grande difficulté de la télévision, c'est qu'elle coûte cher ; elle est moins agile que la radio. C'est pour cela que je n'ai jamais quitté la radio.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous n'avez pas totalement répondu à ma question. Pour vous, quand on doit concilier toutes ces exigences, neuf jeux sur France 2, ce n'est pas trop ?

Mme Laurence Bloch. Je ne travaille pas à France Télévisions. Je ne travaille plus du tout, d'ailleurs.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je laisse maintenant la parole aux représentants des groupes.

Mme Céline Calvez (EPR). Merci, madame Bloch, pour votre défense de la liberté d'expression et du droit à l'humour. Merci aussi d'avoir rappelé les contraintes de l'audiovisuel public. Vous avez utilisé le terme *double bind* : effectivement, le service public reçoit tant d'injonctions qu'il lui est difficile d'y répondre ; vous avez néanmoins souligné la qualité, la quantité et la diversité de son offre.

Dans le rapport demandé par la ministre Rachida Dati, que vous avez rendu en juin 2025, vous rappeliez votre conviction que l'audiovisuel public contribue de façon décisive à la vitalité et à la pérennité de notre système démocratique. Vous avez employé le terme de « bien commun » à préserver et à respecter, mais vous avez exprimé votre conviction tout aussi puissante qu'il fallait le transformer et le réorganiser. Vous avez partagé une proposition phare, celle de créer une holding exécutive avec un président ou une présidente capable de décision et d'arbitrage, notamment en matière d'allocation des ressources, pour accélérer le virage numérique, augmenter la capacité de dialogue entre les Français et lutter contre la désinformation.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis ce rapport. Il avait lui-même été précédé de débats et de changements stratégiques. Les crédits de transformation, associés à des jalons, ont été suspendus à peine mis en place ; on a annoncé une fusion, puis on a repris le projet, cette fois-ci avec une holding. En février 2026, avec une ministre de la culture sur le départ et à

quelques mois d'une échéance nationale comme les présidentielles, pensez-vous que le projet de holding France Médias soit possible, souhaitable, nécessaire ou incontournable ?

Mme Laurence Bloch. J'ai travaillé sur cette mission pendant trois mois. Ayant entendu vos débats, je sais que tous les arguments pour la défense de cette holding ont été développés, à savoir le fait que les citoyens vont de plus en plus s'informer, se divertir, se cultiver sur des plateformes qui sont des mastodontes et qui menacent l'existence même de notre souveraineté culturelle.

Pour faire face à l'évolution des usages et à cette concurrence que nous ne connaissons pas il y a dix ans, il faut que l'audiovisuel public associe ses forces, ses ressources et ses métiers pour être capable de produire plus de contenus et de les distribuer de façon massive sur les plateformes, avec une stratégie marketing beaucoup plus agressive. Il y a une nécessité de s'associer, d'arbitrer, de marcher d'un même pas avec une logique éditoriale cohérente et suivie.

J'ajouterai néanmoins que c'est un chantier énorme qui demandera l'alignement des statuts et des salaires et une réorganisation administrative – et, peut-être, géographique – des organigrammes. J'ai la conviction que cette réforme est nécessaire et légitime, mais il faut qu'elle soit menée avec de la loyauté, de la sincérité, un engagement sur les ressources et sur la durée. Il y a une échéance extrêmement importante dans un an et demi. Il faut que l'audiovisuel public soit en place de façon solide pour donner aux citoyens le meilleur de ce qu'il sait faire. Toutes les conditions sont-elles réunies pour que cette réforme aux enjeux multiples, qui va secouer beaucoup de choses, soit réalisée pour le mieux, avec loyauté et sincérité, et pas pour abattre l'audiovisuel public ? C'est à vous, parlementaires, de le savoir.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand je vous ai auditionnée en tant que corapporteur de la proposition de loi sur la réforme de l'audiovisuel public, vous nous avez expliqué que, lorsque vous étiez en fonction à Radio France, vous aviez une vision différente sur la holding et que vous aviez changé de position après coup. Pourquoi ?

Mme Laurence Bloch. Au moment où j'ai fait ces déclarations, j'étais directrice de France Inter. Tout ce qui m'importait, c'était que France Inter ait les moyens de se développer, en particulier sur le numérique. Je vous donnerai un chiffre qui m'avait frappée à l'époque : les *community managers*, ceux qui sont chargés de pousser les formats sur les réseaux sociaux, étaient cinq ; dans une émission comme « Quotidien », ils sont quinze. Les choses n'ont sans doute pas beaucoup changé depuis. Il faut donc se demander comment faire pour tenir à la fois le linéaire, sur lequel l'audiovisuel est puissant, et pour distribuer ces contenus de façon massive, puissante et déterminée face à des plateformes comme Google et Netflix, qui ont des moyens considérables. J'avais le nez sur la vitre d'Inter.

J'ai ensuite travaillé deux ans auprès de Sibyle Veil avec beaucoup d'intérêt. C'est là que j'ai découvert la vitesse à laquelle se transformaient les usages des citoyens. Quel que soit leur âge, les gens vont sur leur smartphone pour regarder les applications et les plateformes. Si l'audiovisuel public n'arrive pas à exporter puissamment ses formats sur les réseaux sociaux et sur les plateformes, il n'existera plus dans cinq à huit ans. C'est la raison pour laquelle j'ai changé d'avis, comme je l'ai dit dans mon rapport.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). Avant de vous poser ma question, j'aimerais mettre en garde M. le rapporteur sur le fait qu'à tout prendre au premier degré, on se retrouve avec un député du Rassemblement national qui pense que les Transmusicales de Rennes sont un festival trans ! Prudence, donc.

Attention, aussi, au règne des offensés. Je suis élue de la circonscription où est mort Samuel Paty. Il est mort parce que certains ont considéré qu'ils avaient été offensés. Les émissions humoristiques de France Inter, mais aussi d'autres médias hors de l'audiovisuel public, n'y sont pas allées avec le dos de la cuiller lorsqu'elles se moquaient de la gauche ; elles ont étrillé quotidiennement François Hollande, Olivier Faure, Boris Vallaud, j'en passe et des meilleures. On n'a jamais entendu le président Hollande dire que son quinquennat avait été raté à cause de la critique des humoristes. Il est de notre responsabilité de ne pas surjouer l'offense. Cela met des gens en danger car les réseaux sociaux peuvent faire basculer certaines personnes dans le délire ; les plus fragiles vont jusqu'à prendre un couteau pour menacer et, parfois, donner la mort.

Madame Bloch, j'ai été interpellée par un entretien que vous avez donné au *Nouvel Obs*, dans lequel vous dites : « Il y a un travail de conviction à faire [sur la réforme de l'audiovisuel public]. Les gens comprendront que l'on peut ne pas être d'accord avec le réel mais que, malgré tout, il l'emportera. » Ce réel, c'est le fait que l'audiovisuel public est trop faible et qu'il doit se réunir. Pourtant, l'absence de holding à ce stade n'a pas empêché que des projets d'envergure soient lancés, comme l'application Radio France, qui est extraordinaire. Je ne jure que par elle et mes enfants écoutent énormément de podcasts de Radio France sur mon téléphone portable – je me demande d'ailleurs s'ils sont comptabilisés comme des adultes ou des enfants par Médiamétrie –, dont une série merveilleuse qui passe en ce moment, « Tina ». Le fait que la holding soit souhaitée par l'extrême droite, qui veut la fin de l'audiovisuel public, ne vous ferait-il pas à nouveau changer d'avis ?

Mme Laurence Bloch. J'ai la conviction qu'il faut rassembler les forces de l'audiovisuel public pour exister sur un territoire qui n'est plus seulement linéaire, mais aussi numérique. C'est un moment important pour la nation. J'ai dit aussi que si le projet de loi était de nouveau présenté à l'Assemblée, il faudrait que les parlementaires obtiennent des garanties de pérennité, de durabilité et de force pour l'audiovisuel public – ce que je n'avais pas dit au mois de juin. Ma participation au projet de holding a été vécue amèrement par les gens de Radio France. Je comprends leur colère. Néanmoins, il y a des secteurs que nous devons absolument récupérer, comme la jeunesse ; nous devons faire en sorte qu'elle puisse trouver sur les réseaux sociaux autre chose que ce qu'on y voit aujourd'hui, en rendant disponibles les formats et les valeurs du service public. Cela demande énormément de moyens.

Une holding permet de mutualiser ces moyens donc de gagner en puissance. Il y a aussi beaucoup à faire concernant l'offre de proximité, car on sait combien l'information locale est importante pour le maintien d'un tissu démocratique. Une holding permettrait de lancer des projets capitaux. Ce n'est pas un Meccano qu'il faut mettre par terre et l'on n'est pas obligé de faire bouger toutes les stations France 3 et toutes les radios ICI en même temps, mais on doit pouvoir créer des espaces où l'on tente des choses. Il en va de même pour l'information : ce n'est quand même pas la mer à boire que d'inventer une émission commune entre France Info radio et France Info TV ! Entre le tout et le rien, il y a des choses à faire. La holding, comme le disait Franck Riester, est une structure suffisamment souple pour les faire avancer.

Encore une fois, ce que je n'ai pas dit lors de l'audition du 30 juin, c'est que dans le contexte actuel d'éparpillement des forces politiques et d'instabilité politique, je suis plus réservée sur le moment choisi.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Vous avez dit, sur le plateau de « Quelle époque ! », face à Mme Salamé, que la faiblesse de l'audiovisuel public tenait à sa communication car il avait un problème de scrupules. Vous avez pris comme contre-exemple

Donald Trump, qui apparaissait pour vous comme un expert de la communication. En termes de scrupules, on repassera ! Il est surtout passé maître dans l'art de la provocation et des mensonges. Est-ce pour autant un modèle ? Je ne le pense pas.

S'il y a un problème de renouvellement et de communication dans l'audiovisuel public, vous devez prendre votre part de responsabilité : vous y avez fait toute votre carrière et vous avez passé près de quarante ans à des postes de direction. En 2025, Mme Dati vous a nommée pour superviser la réforme de l'audiovisuel public dont, manifestement, vous êtes une grande défenseuse, et vous utilisez toutes les forces de la novlangue pour défendre la naissance de cette holding.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Un peu de respect, madame la députée.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Cela ne vous gêne-t-il donc pas de participer à la destruction de l'audiovisuel public dont vous avez pourtant bénéficié pendant de si nombreuses années ? Vous aviez déjà participé amplement à la destruction de France Inter, dont vous avez fixé très longtemps la ligne éditoriale. Avant, il y avait des personnalités comme Guillaume Meurice, Djamil Le Shlag ou Waly Dia ; on se retrouve maintenant avec des personnalités telles que Marie s'infiltrer, Patrick Cohen et Sophia Aram. Est-ce qu'il ne serait pas temps d'assumer votre responsabilité dans la « macronisation » de l'identité politique de la chaîne ?

Mme Laurence Bloch. J'avoue que je reste un peu bouche bée... Ce qui est intéressant, c'est que ce qui vous fait réagir – Patrick Cohen et Sophia Aram –, c'est ce qui fera réagir en sens inverse une autre partie de la population française. Je trouve très juste qu'il y ait sur France Inter à la fois Sophia Aram et Charline Vanhoenacker. Il y a là une sorte de pluralisme.

Quant à Guillaume Meurice, puisque vous en parlez, je l'ai défendu pendant neuf ans. J'ai toujours considéré que Guillaume avait un talent fou. J'ai toujours dit qu'il était le point de passage le plus utile pour retenir les jeunes. Quand il a fait sa blague, je l'ai appelé et je lui ai dit : « Guillaume, je suis persuadée que tu n'avais aucune intention antisémite. Il se trouve que tu as blessé énormément d'auditeurs. Je ne te demande pas de t'excuser, je te demande d'exprimer tes regrets. » Guillaume a refusé. Nous lui avons donné un avertissement car l'audiovisuel public s'adresse à tous les auditeurs. Guillaume a trouvé malin de recommencer sa blague. Entre la première blague et la seconde, il s'est écoulé six semaines durant lesquelles Guillaume a eu une liberté d'expression totale. Sur Inter, les papiers des humoristes ne sont jamais relus. Si Guillaume a quitté Inter, c'est parce qu'il a considéré que tous les auditeurs ne se valaient pas ; ça, c'est insupportable. C'est un défaut de loyauté à l'égard des auditeurs. C'est la raison pour laquelle Guillaume a été licencié.

Vous dites que j'ai contribué à la « macronisation » de la chaîne. Il faudrait poser la question au président Macron ou aux députés Renaissance qui sont ici. Je pense qu'ils ne seront pas de votre avis. Mais c'est ce qui est intéressant à propos d'Inter : personne n'est d'accord. Il y a des blagues qui font réagir des gens qui votent plutôt à droite, d'autres des gens qui votent plutôt à gauche, d'autres encore des gens qui votent Renaissance, et malgré tout – vous devriez vous en réjouir – la radio est écoutée par 7,5 millions de personnes qui n'aiment pas les mêmes choses, qui ne rient pas aux mêmes choses. C'est un territoire que l'on peut partager en commun. J'espère que ce territoire ne sera jamais ni entamé, ni détruit.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). Je vous remercie pour vos propos sur l'humour. Cette prise de distance est parfois nécessaire par rapport aux politiques : le fait d'être dans l'excès a

des vertus pour la société et pour le débat public que l'on a tendance à oublier. Il est souvent mal compris car la société réagit aux moindres choses. C'est un peu dommage. Le second degré doit absolument être préservé dans le service public ; en la matière, il faut garantir le pluralisme et non pas la neutralité, car la neutralité est incompatible avec l'humour. Je voulais vous remercier ; ces choses-là méritent d'être répétées encore et encore.

Je partage votre avis sur le fait que l'information doit aller partout, et pas uniquement sur le linéaire. La solution de holding que vous défendiez dans votre rapport se heurte, vous en convenez aujourd'hui, à certains freins politiques. Nous avons aussi des réticences plus profondes liées à la confiance absolue que doit inspirer l'audiovisuel public. La concentration au sein d'une structure unique pourrait donner aux auditeurs l'impression que le lien avec le pouvoir en place sera plus fort. Une autre solution ne serait-elle pas de créer une entité particulière pour pousser sur les réseaux sociaux les contenus qui existent déjà ? Je suis très attaché à un débat public de qualité, comme on le trouve sur le service public de l'audiovisuel ; cependant, il échappe en partie aux jeunes, qui s'informent uniquement sur des boucles et sur les réseaux sociaux. Ce serait potentiellement plus rapide et plus efficace.

Mme Laurence Bloch. Rima Abdul-Malak a poussé ce qu'elle appelait les collaborations par le bas, notamment pour les contenus de proximité et d'information. Cela a été très compliqué. Est-il possible de fabriquer des ponts juridiquement acceptables et obligatoires qui permettraient à un bataillon de gens de distribuer les contenus de manière commune à France Télévisions, Radio France et l'INA (Institut national de l'audiovisuel) – qui a, lui aussi, la capacité de diffuser des formats intéressants ? Je n'en sais rien, je ne suis pas juriste. Pourquoi pas. Tout est bon pour que ces entités travaillent ensemble, qu'elles acquièrent de la puissance et, surtout, qu'elles portent leurs valeurs là où vont les gens, c'est-à-dire sur le numérique. C'est une question vraiment intéressante ; malheureusement, je ne me sens pas tout à fait légitime pour y répondre.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On lit dans *Le Monde* qu'il n'y aura bientôt plus de directeur de l'information à France Inter. Mme Pigalle ayant une expérience forte dans ce domaine, il a été considéré qu'elle pouvait à la fois diriger l'antenne et en piloter l'information. Êtes-vous attachée à ce que chaque station de Radio France ait son propre directeur de l'information ? M. le rapporteur évoque souvent le fait que le directeur de l'information de France Télévisions, qui est rattaché au numéro 2 de France Télévisions et a l'autorité finale sur les journalistes, ne possède pas la carte de presse. Vous qui avez dirigé des journalistes, pensez-vous qu'un directeur de l'information doit rendre des comptes directement au président ? Ou peut-il y avoir un étage hiérarchique intermédiaire qui permettrait au responsable *in fine* de l'information de ne pas avoir la carte de presse ?

Mme Laurence Bloch. Vous me permettez de ne pas vous répondre concernant la réorganisation de Radio France ; vous me l'apprenez. Personnellement, je n'ai jamais eu la carte de journaliste. Quand j'ai commencé à travailler à France Culture, il y avait un directeur de la rédaction, un directeur des programmes et un directeur de la musique. Il n'y avait pas d'arbitrages communs. C'est Jean-Marie Cavada qui a dit : « Une chaîne, une tête. » Il a nommé Laure Adler, qui n'était pas une journaliste, à la tête de France Culture. La rédaction s'en est émue : il y a eu des tracts, une grève. Et Laure a été une extraordinaire directrice de France Culture. Ce que je peux vous dire, c'est que l'information est le fer de lance du service public, dont elle constitue un territoire important, et qu'elle exige rigueur et intégrité. Pour ma part, j'avais mes idées et mes convictions, mais j'ai toujours considéré que le *final cut* revenait à Catherine Nayl, la directrice de l'information de France Inter. Cela ne m'a pas empêchée d'être la directrice de la station.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est donc important pour vous qu'il y ait un directeur de l'information sur chaque antenne ?

Mme Laurence Bloch. C'est majeur !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous pose la question parce que nous allons organiser une table ronde avec les directeurs de l'information de Radio France. Si, demain, avec la réorganisation de Radio France, il n'y avait plus de directeur ou de directrice de l'information à France Inter, cela vous poserait une difficulté ? C'est un poste important ?

Mme Laurence Bloch. Je ne suis pas Céline Pigalle ; c'est une très grande journaliste et elle sait ce que c'est que l'information. En revanche, je pense qu'il lui faudra un directeur des programmes très costaud. Les équipes de direction se complètent : j'étais assez bonne sur les programmes, Catherine Nayl était impeccable sur l'information. Je dis seulement que l'information est un sujet majeur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 18 janvier dernier, dans « L'invité de 7 h 50 du week-end » sur France Inter, Radio France a offert son micro à Mohammad Amin Nejad, ambassadeur de la république islamique d'Iran en France. Pendant plus de dix minutes, ce représentant officiel d'un régime qui a des méthodes terroristes a pu dérouler sa propagande, allant jusqu'à affirmer que son régime n'avait pas de sang sur les mains et que les chiffres des morts auraient été inventés par leurs ennemis, c'est-à-dire par les États-Unis et Israël. Or nous savons très bien que la république islamique d'Iran a procédé à des massacres à huis clos et a tué dans une barbarie extrême plus de 30 000 civils désarmés en l'espace de quarante-huit heures, lors des nuits des 8 et 9 janvier. Le bilan humain continue depuis de s'alourdir. Ce régime est d'ailleurs désormais qualifié de terroriste par la France et l'Union européenne.

Le comité d'éthique ainsi que la médiatrice de Radio France, que j'ai interrogés au sujet de cette invitation, l'ont justifiée au nom du pluralisme, estimant que toutes les voix devaient être entendues, y compris sur les antennes du service public. Madame Bloch, comprenez-vous qu'une antenne du service public français, l'une des toutes premières radios de France, ait pu servir de relais à la propagande d'un représentant d'un État terroriste, lui permettant notamment de nier des crimes de masse à l'antenne, alors qu'ils sont établis ? Des rançons ont été réclamées aux familles endeuillées pour récupérer les corps de leurs proches. Des médecins ont été exécutés pour avoir soigné des blessés dans les hôpitaux. Comprenez-vous que Radio France n'ait toujours pas présenté d'excuses pour avoir accordé une telle exposition à un régime terroriste et à ses mensonges ?

Mme Laurence Bloch. Monsieur le rapporteur, vous savez que les mots ont un sens. Vous ne pouvez pas dire que France Inter a été le relais de la propagande. L'ambassadeur d'Iran a été interrogé, de façon extrêmement vive, par deux journalistes. Il a également été invité sur BFM TV. Vous savez combien la couverture des massacres qui se sont déroulés et se déroulent probablement encore en Iran a été forte et massive sur France Inter. Golshifteh Farahani, cette actrice tellement investie et franche sur les raisons de ce massacre, est venue il y a quelques jours au micro de « L'invité de 7 h 50 ». Si elle avait considéré que, pendant ne serait-ce qu'un quart de seconde, France Inter avait servi de relais, comme vous dites, au régime des mollahs, elle ne serait pas venue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Est-ce que France Inter a vocation à accueillir l'ambassadeur du dirigeant nord-coréen, Kim Jong Un, et à lui donner du temps d'antenne ? Est-ce la vocation du service public ?

Mme Laurence Bloch. La vocation du service public, c'est de poser les bonnes questions avec détermination et indépendance. Si Vladimir Poutine acceptait une interview sur France Inter, je pense que France Inter ne la refuserait pas.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et si Kim Jong Un était désireux de s'exprimer sur les antennes du service public, France Inter l'accepterait ? Rappelons que le régime iranien est considéré comme un régime terroriste par la France et l'Union européenne. Ses dirigeants ont du sang sur les mains. L'ambassadeur, soit le représentant officiel du régime, est invité sur la première antenne radio du service public. Comme la médiatrice et la présidente du comité d'éthique de Radio France, vous semblez justifier cette invitation au nom du pluralisme. Certes, les journalistes n'ont pas déroulé un tapis rouge à la personne entendue, mais est-ce que cela signifie que n'importe qui aurait droit à un temps d'antenne sur Radio France ?

Mme Laurence Bloch. N'importe qui, sûrement pas. Du temps d'antenne, certainement pas. Demander des comptes, certainement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est le principe du journalisme d'interroger les grands de ce monde, les citoyens. Ce n'est ni de la complaisance ni du temps d'antenne : ce sont des interviews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tous les dirigeants, quelle que soit la contestation dont ils font l'objet dans leur pays ou le caractère terroriste de leur régime, auraient donc vocation à être interrogés sur France Inter, indépendamment du degré de corrosion des questions posées par l'intervieweur ?

Mme Laurence Bloch. Le boulot d'un journaliste, c'est d'interroger, c'est de poser des questions. Celui de la justice est de juger. Si un mandat d'arrêt international est émis à l'encontre d'un dirigeant, je pense qu'il ira d'abord au tribunal avant d'aller sur France Inter. Par ailleurs, vous semblez dire qu'il n'y a eu que cette interview. Mais France Inter a consacré des dizaines d'heures aux massacres commis par le régime des mollahs en Iran. Des dizaines d'opposants ont été interviewés. Le jour où Golshifteh Farahani est passée, tout « Le 7/9 » était dédié aux assassinats en Iran. Des gens ont accepté de témoigner anonymement, parce que c'était Inter ; et nous avons entendu tout à coup des voix qui venaient d'Iran. Les dirigeants les plus sanguinaires poursuivis par la justice internationale seraient arrêtés aussitôt le pied posé à Roissy et emmenés, j'espère, là où ils doivent être emmenés. Ils n'iraient pas sur l'antenne d'Inter.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela me permet de rappeler qu'il y a des correspondants de guerre, sur France Inter comme dans l'audiovisuel privé, qui couvrent des conflits, des guerres, des répressions. Ils éclairent les Français et permettent de donner une voix à ceux qui sont opprimés dans le monde. Dans ma circonscription, la ville de Bayeux organise chaque année le prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre. Si vous le souhaitez, monsieur le rapporteur, nous pourrions y aller ensemble pour voir le travail formidable que font ces journalistes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 17 décembre 2025, Europe 1 a révélé ce qui pourrait s'apparenter à une nouvelle forme de collusion politique, qui impliquait Thomas Legrand, le député socialiste Emmanuel Grégoire, membre de cette commission d'enquête, et vous-même. Vos propos, tenus dans un café parisien, ont été enregistrés à votre insu. Je ne suis pas là pour juger de la méthode. Vous avez expliqué qu'elle pouvait être condamnable. Je m'en tiens à ce qui a été révélé par vos confrères d'Europe 1. Je cite mot pour mot ce que vous auriez

dit à M. Legrand : « Toi, tu le connais bien, Emmanuel Grégoire : tu peux lui demander de te soutenir pendant la commission. Il peut aussi dire que tu n'as pas eu d'influence dans la campagne pour la mairie de Paris. » Ces propos auraient été tenus quelques jours seulement avant l'audition de Thomas Legrand et Patrick Cohen.

Quel était l'objet de vos conseils à Thomas Legrand ? L'objectif était-il de neutraliser les travaux de notre commission d'enquête ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant que vous ne répondiez, madame Bloch, sachez que je ne m'en tiens pas à ce qui a été dit dans cette vidéo. Se rend-on bien compte de ce qui est en train de se passer dans notre pays ? Tout le monde est en train de perdre sa boussole... Le rapporteur a parlé de collusion politique, mais vous n'avez plus aucune fonction, madame Bloch, puisque vous êtes retraitée. Vous prenez un café dans une brasserie parisienne que je connais d'ailleurs, dans le 14^e, et un journaliste d'Europe 1 enregistre effectivement cette conversation privée. Vous n'avez plus aucune responsabilité politique, vous n'avez plus aucune responsabilité éditoriale. Si nous ne condamnons pas tous ici ces méthodes, c'est notre vie privée à tous, les cafés, les déjeuners du rapporteur, les cafés, les déjeuners du président ou des députés membres de cette commission qui seront demain concernés. Je suis très inquiet de voir la manière dont notre démocratie évolue. Je tenais à faire ce point. Nous ne sommes pas là pour censurer les questions et vous allez pouvoir répondre à celles qui se posent sur le fond, madame Bloch.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Dans *Le Point*, j'ai expliqué que je condamnais ces méthodes consistant à enregistrer une conversation privée. Ma question ne portait pas sur la forme, mais sur le fond. La première affaire concernant Thomas Legrand et Patrick Cohen a éclaté à cause de suppositions de collusion entre le Parti socialiste et des journalistes de l'audiovisuel public. On a appris que vous auriez donné des conseils à Thomas Legrand, notamment en lui expliquant qu'Emmanuel Grégoire pourrait l'aider dans le cadre de son audition. Quel était l'objectif de vos conseils ? N'avez-vous pas l'impression que l'intention était de neutraliser les travaux de notre commission et la sincérité des questions et des réponses apportées ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, monsieur le rapporteur, d'être revenu sur cette question de la méthode.

Mme Laurence Bloch. Je pense que vous savez tous que j'ai porté plainte pour espionnage audiovisuel et pour atteinte à la vie privée. Une enquête préliminaire est ouverte. Je réserve ma parole à la police et à la justice. Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de la presse, privée comme publique, qui a apporté son soutien à Thomas Legrand et à moi-même, en disant que cet espionnage n'avait rien à voir avec le journalisme.

Quant à savoir si j'ai pu avoir l'idée ou l'intention de neutraliser la commission d'enquête, je réfléchis à la possibilité d'une plainte pour diffamation. Je n'ai jamais, pendant mes cinquante ans de carrière, été attaquée sur mon intégrité professionnelle et personnelle.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon l'article d'Europe 1, vous expliquez à Thomas Legrand : « Laisse-le [Patrick Cohen] s'attaquer à l'extrême droite, toi, n'y va pas. Ne fais pas d'attaque *ad hominem* contre le Rassemblement national. » Qu'est-ce que l'extrême droite selon vous ? En tant que porte-parole du groupe UDR, suis-je d'extrême droite ? L'objet de cette commission d'enquête en fait-il une commission d'enquête d'extrême droite ?

Mme Laurence Bloch. Je ne suis pas sûre d’avoir compris votre question...

En ce qui concerne les déclarations que j’ai pu faire auprès de Thomas Legrand, je n’en dirai pas plus : je réserve ma parole pour la justice et pour la police.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était plutôt claire. Qu’est-ce que l’extrême droite pour vous ? Pensez-vous que l’UDR est un parti d’extrême droite ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On sort du périmètre de la commission d’enquête. Si vous voulez répondre, vous pouvez néanmoins répondre, madame Bloch...

Mme Laurence Bloch. Je n’ai pas en tête la définition du Conseil d’État, donc je ne vais pas vous répondre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous avons appris lors de nos différentes auditions que les journalistes de Radio France bénéficiaient d’avantages exorbitants, notamment de quatorze semaines de congés payés. Vous qui avez parfaitement connu la maison, considérez-vous que son cadre social est, sinon anachronique, du moins bien trop avantageux, eu égard aux nombreux efforts demandés année après année aux Français ?

Mme Laurence Bloch. J’ai quitté mes fonctions il y a un an et demi. Les anciens ministres de la culture auditionnés hier ont dit combien les différences de salaire étaient importantes entre le public et le privé. Ces congés les compensent en partie. On parle toujours beaucoup des milliards dépensés par le service public et des rémunérations exorbitantes. Oui, même sur Inter, il y avait un certain nombre de vedettes qui avaient de très bons cachets, parce qu’on travaille dans un milieu concurrentiel. Mais je voudrais vous dire, monsieur le rapporteur, ainsi qu’à tous ceux qui nous écoutent, que les jeunes femmes qui passent douze heures par jour à booker les invités pour les émissions sont payées 3 000 euros brut, et elles vivent en région parisienne. Il y a un grand souci des deniers publics dans les maisons de l’audiovisuel public, en tout cas, je vous le garantis, au niveau de Radio France.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez une parole libre, madame Bloch, vous êtes retraitée – active – et n’avez plus de fonctions opérationnelles. Peut-être allez-vous répondre directement à cette question. L’argent est tabou dans notre pays et nourrit beaucoup de fantasmes. Certains médias alimentent l’idée que tout le monde serait trop payé dans l’audiovisuel public. Nous avons demandé des chiffres, que le rapporteur a obtenus. Quel est le ratio entre les salaires de la radio publique et ceux de la radio privée ? Puisque vous avez recruté des stars de la radio et participé au mercato audiovisuel, peut-être pourriez-vous nous donner votre avis sur les rémunérations à France Inter ?

Mme Laurence Bloch. Les chiffres sont très difficiles à vérifier : ils ne sont pas donnés dans un contexte concurrentiel. J’ai toujours entendu dire que le ratio était de 3.

Je n’ai pas tellement assuré le mercato. Avec Mathieu Gallet et Frédéric Schlesinger, nous avons fait venir Nagui – je m’en suis réjouie tous les jours –, nous avons fait grandir Léa Salamé, Nicolas Demorand, Sonia Devillers, Charline Vanhoenacker. Nous ne les avons pas débauchés à prix d’or. C’est aussi la force et la beauté du service public, de faire grandir des talents qu’il faut ensuite savoir retenir, parce qu’on se les arrache à prix d’or.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez été espionnée. Votre déclaration dans les médias a donné lieu à des articles, notamment un dans *Le JDD* qui disait que vous faisiez du mépris de classe. Nous avons le sentiment que des gens dans ce pays ont le projet

politique de détruire l’audiovisuel public. Que s’est-il passé pour en arriver là ? Était-ce comme ça quand vous avez commencé à travailler ?

Mme Laurence Bloch. Non, ce n’était pas comme ça. L’audiovisuel public était vraiment très respecté. La réflexion sur cette évolution appartient aux historiens, aux sociologues, aux journalistes et aux parlementaires. L’entrée du bâtiment où nous sommes abrités un espace d’hommage aux compagnons de la Libération. J’ai la conviction que l’audiovisuel public est le résultat du travail de nos parents, de nos grands-parents pour que la société soit plus équilibrée, plus égale, plus heureuse, pour que l’on fasse attention à l’art, à la culture. Je relisais une phrase d’André Malraux, qui a dit : « L’art, c’est le plus court chemin de l’homme à l’homme. » J’ai l’impression qu’ils essayaient de construire un monde pour que plus jamais ne se reproduise ce qui s’était passé pendant la Seconde guerre mondiale.

Ils menaient un combat pour l’égalité, qui est important, parce que de l’inégalité naît le ressentiment et la colère ; un combat pour la liberté, qui vient du savoir, de la connaissance – ce n’est pas avec du pain et du cirque qu’on acquiert la liberté, mais avec des gens qui vous font réfléchir, qui vous donnent de la profondeur historique ; un combat pour la fraternité. On assiste désormais, en France comme dans d’autres parties du monde, à une guerre contre ces valeurs. L’audiovisuel public a certes des défauts, il a du mal à changer, à s’adresser à tous les citoyens, mais il possède ces valeurs de débat civilisé, de conversation, de respect de la culture, de respect de l’honnêteté et de la sincérité et, par-dessus tout, ce principe majeur qu’est le scrupule, parce qu’il faut avoir du scrupule les uns envers les autres.

M. Jérémie Iordanoff (EcoS). M. le rapporteur dit condamner la méthode des enregistrements illégaux, tout en s’en servant pour instiller le doute, ce qui est contradictoire. Il a interrogé Mme Bloch sur la définition de l’extrême droite. Quand on considère que la fin justifie les moyens, quand on instille le doute sans preuve, quand on attaque des personnes et non pas des idées, ce sont des méthodes d’extrême droite. Il faut s’attacher à avoir des scrupules – je remercie Mme Bloch d’avoir insisté sur ce point. La qualité du débat mené au sein de l’audiovisuel public est indispensable aux Français et à notre démocratie.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie, madame Bloch, d’avoir partagé vos analyses et votre longue expérience du service public audiovisuel.

La séance s’achève à seize heures.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais